



Conseil exécutif du Programme des Nations Unies

pour les établissements humains

Première session de 2021

En ligne, 7 et 8 avril 2021

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

**Progrès accomplis par ONU-Habitat
dans la mise en œuvre de la réforme
du système des Nations Unies
pour le développement**

**Mise en œuvre par le Programme des Nations Unies
pour les établissements humains de la réforme du système
de développement et de la gestion des Nations Unies**

Rapport de la Directrice exécutive

I. Contexte

1. En 2016, les États Membres ont renouvelé leur engagement à réformer le système de développement et la gestion des Nations Unies. Ils ont décidé qu'il était nécessaire que le Secrétariat utilise les objectifs de développement durable comme cadre de programmation intégrée afin d'accroître la cohérence entre les divers organismes des Nations Unies, notamment dans les opérations d'aide humanitaire, de développement et de paix. Ils ont également tenu à assurer la prise en main des programmes par les pays, à améliorer la responsabilité et l'efficacité, à tirer parti des programmes des Nations Unies pour permettre aux pays de mobiliser des ressources publiques et privées en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, et à exploiter plus efficacement les différents atouts des Nations Unies au niveau régional.

2. Sur la base de ces objectifs et des objectifs connexes, l'Assemblée générale a adopté, le 21 décembre 2016, sa résolution 71/243 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans laquelle elle a exprimé son souhait de voir les entités du système des Nations Unies pour le développement aligner leurs activités sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour donner des instructions supplémentaires au Secrétariat, l'Assemblée générale, dans sa résolution 72/279 du 31 mai 2018, a décidé de créer de nouvelles structures de coordination aux niveaux national, régional et mondial destinées à appuyer l'intégration du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet pour la période 2017–2020.

3. En juin 2020, le Conseil économique et social, lors de son débat consacré aux activités opérationnelles de développement, a examiné les progrès accomplis dans l'application des résolutions 71/243 et 72/279 de l'Assemblée, saluant les efforts déployés par le Secrétariat pour réformer le système de développement et la gestion des Nations Unies. Notant la mise en place avec succès des dispositions institutionnelles préconisées par

* HSP/EB.2021/1.

l'Assemblée générale, les États Membres ont exhorté le Secrétariat de traduire les réformes structurelles en actions. En décembre 2020, l'Assemblée générale, dans sa résolution 75/233, sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, a pris note des observations formulées par le Conseil économique et social et des efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement.

II. Participation aux équipes de pays des Nations Unies et au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

4. **Analyses communes de pays.** L'analyse commune de pays constitue une composante importante des réformes du système des Nations Unies pour le développement et est un outil clé des équipes de pays des Nations Unies facilité par le coordonnateur résident. Elle permet d'évaluer les progrès faits dans chaque pays en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et d'analyser les facteurs économiques, sociaux, environnementaux, de gouvernance et de risque sous-jacents. Les équipes de pays des Nations Unies utilisent l'analyse commune de pays comme base de discussion avec le pays hôte dans le cadre de l'élaboration des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Plus important encore, l'analyse commune de pays ne se limite pas à un seul rapport ; il s'agit d'un outil de données et d'analyse évolutif, mis à jour périodiquement, que les Nations Unies utilisent pour s'assurer que la contribution qu'elles apportent dans le pays continue d'être pertinente et fondée sur des données factuelles. En 2019, ONU-Habitat a dirigé l'équipe interinstitutions chargée d'élaborer des orientations pour la préparation de l'analyse commune de pays finalisée en 2020. Par la suite, les spécialistes hors classe des établissements humains et les points focaux nationaux d'ONU-Habitat ont contribué à 25 analyses communes de pays couvrant 34 pays (y compris les bureaux multipays). En 2021, ONU-Habitat prévoit de collaborer avec 23 pays supplémentaires où les coordonnateurs résidents planifient de lancer des analyses communes de pays. ONU-Habitat est confrontée à de nombreux défis en ce qui concerne sa contribution à l'élaboration des analyses communes de pays en raison de ressources limitées et du retard observé dans le déploiement de la composante régionale de la restructuration. Cela étant, l'organisation met au point des mécanismes internes destinés à renforcer les efforts qu'elle déploie pour fournir aux équipes de pays des Nations Unies des données pertinentes et des analyses des tendances sur tous les aspects du développement urbain durable.

5. **Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.** Le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui constitue peut-être l'élément le plus important de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, est l'outil auquel les Nations Unies et le pays hôte recourent pour définir la manière dont les Nations Unies aideront le pays à atteindre les objectifs de développement durable. Le plan-cadre de coopération englobe quatre à cinq domaines d'action prioritaires. ONU-Habitat, qui a œuvré dans 34 countries au cours des 24 derniers mois, a participé aux côtés des équipes de pays des Nations Unies et des gouvernements des pays hôtes à intégrer les questions relatives au logement et au développement urbain dans le plan-cadre de coopération. Dans certains cas, le développement urbain durable apparaît comme un domaine de résultat prioritaire ciblé. Il semble plus fréquemment être un moyen de mise en œuvre, garantissant la réalisation des domaines de résultats prioritaires sur l'égalité et l'élimination de la pauvreté, la transformation économique, l'action climatique et la viabilité de l'environnement, ainsi que la réduction des crises et le relèvement. Il convient de noter que le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023, qui est structuré en fonction des domaines de changement, à l'instar du Programme de développement durable à l'horizon 2030, a radicalement renforcé l'aptitude d'ONU-Habitat à contribuer aux réformes du système de développement et de la gestion des Nations Unies. En 2021, ONU-Habitat entend contribuer aux plans-cadres de coopération dans 23 autres pays. En travaillant de cette manière, ONU-Habitat facilite au niveau national la mise en œuvre de la stratégie de développement urbain durable à l'échelle du système.

III. Architecture au niveau régional

6. **Dimension régionale de la restructuration d'ONU-Habitat.** Constatant l'importance que les États membres attachent à la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies au niveau régional, en janvier 2020, ONU-Habitat a institué le poste de représentant régional dans le cadre de la restructuration de son organisation. Depuis lors, les représentants régionaux d'ONU-Habitat ont joué un rôle actif dans la nouvelle architecture de l'ONU au niveau régional.
7. **Plateforme de collaboration régionale.** Par l'intermédiaire de ses représentants régionaux, ONU-Habitat a été un membre actif de chacune des cinq plateformes de collaboration régionale qui sont présidées par la Vice-Secrétaire générale, la commission économique régionale respective et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) étant vice-présidents et le Bureau de coordination du développement assurant le secrétariat. Dans de nombreuses régions, ONU-Habitat a réussi à hisser le développement urbain durable parmi les outils de la plateforme de collaboration régionale. Ces derniers incluent les coalitions thématiques et les centres de connaissances. En outre, ONU-Habitat travaillera avec le Cabinet du Secrétaire général, les commissions économiques régionales et le PNUD pour inclure l'urbanisation et le rôle de l'administration locale dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans le cadre du plan de travail régional annuel qui sera adopté lors des sessions annuelles des plateformes de collaboration régionale.
8. **Forum régional sur le développement durable.** Dans chaque région, ONU-Habitat travaille en étroite coopération avec les États membres et les dirigeants de la plateforme de collaboration régionale pour préparer les sessions annuelles du Forum régional sur le développement durable, qui se tiendra dans chaque région en mars 2021, juste après les sessions annuelles des plateformes de collaboration régionale. Dans chaque région, ONU-Habitat dialogue avec les conférences ministérielles régionales sur le logement et le développement urbain durable pour participer à leurs forums régionaux respectifs sur le développement durable. Cela permettra aux États membres de chaque région, conformément à la résolution 75/224 de l'Assemblée générale, par le biais des forums régionaux sur le développement durable, de fournir des contributions régionales à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à l'examen de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui se tiendra lors de la soixante-seizième session de l'Assemblée, en 2022.

III. Coordination mondiale à l'échelle du système des Nations Unies

9. **Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination.** En tant qu'organe de coordination au plus haut niveau du Secrétariat, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination est le principal mécanisme permettant au Secrétaire général et aux principaux responsables des Nations Unies de fournir des orientations politiques stratégiques sur la mise en œuvre des réformes du système de développement et de la gestion des Nations Unies. Le Comité de haut niveau sur les programmes, un organe politique du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination comprenant des hauts représentants des organismes des Nations Unies, est chargé d'élaborer des stratégies à l'échelle du système afin de promouvoir la cohérence dans l'ensemble du système des Nations Unies. En 2019, le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination a approuvé la Stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable élaborée par le Comité de haut niveau sur les programmes dans le cadre d'un processus interinstitutions piloté par ONU-Habitat. En 2021, le Comité de haut niveau sur les programmes procèdera à un examen de la stratégie sous la conduite d'ONU-Habitat afin d'identifier les moyens d'accélérer la mise en œuvre. Parallèlement, ONU-Habitat participe activement au Comité de haut niveau sur la gestion, qui comprend de hauts représentants des organismes des Nations Unies et qui est chargé de préparer des notes d'orientation susceptibles d'étayer la réforme de la gestion des Nations Unies, couvrant, entre autres questions, la délégation de pouvoirs, la décentralisation des processus administratifs, la prestation de services intégrés et la création de services administratifs communs.

10. **Conseil de direction.** Le Conseil de direction, qui est convoqué chaque mois par le Secrétaire général, offre aux organismes des Nations Unies et aux départements du Secrétariat un forum de discussion sur des sujets importants d'intérêt stratégique et permet de déterminer les moyens par lesquels les entités du système des Nations Unies peuvent aborder ces sujets de manière cohérente et intégrée. En juin 2018, le Conseil de direction a tenu sa réunion sur le Nouveau Programme pour les villes, au cours de laquelle le Secrétaire général a déclaré que l'urbanisation était une « tendance de fond » et a appelé à l'élaboration d'une approche à l'échelle du système, tâche que le Comité de haut niveau sur les programmes a entreprise sous la conduite d'ONU-Habitat et qui a abouti à la Stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable. Le Conseil de direction a tenu sa réunion d'août 2020 sur l'avenir des villes, au cours de laquelle le Secrétaire général a souligné l'importance des villes dans la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui devrait inclure la construction de villes vertes et inclusives, et a mis en avant le rôle des administrations locales dans les forums intergouvernementaux et les processus de planification nationaux. En novembre 2020, au nom du Secrétaire général, le Sous-Secrétaire général à la coordination stratégique a convoqué une réunion entre la Directrice exécutive d'ONU-Habitat et les adjoints de 17 entités du système des Nations Unies, au cours de laquelle il avait été convenu de créer un groupe de travail sur l'avenir des villes, dirigé par ONU-Habitat. En outre, le Secrétaire général a accepté de prononcer un discours d'orientation sur l'avenir des villes en 2021 et de soutenir les préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

11. **Réunions du Comité exécutif et du Comité des adjoints.** Afin d'améliorer le travail du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination et du Conseil de direction, le Secrétaire général convoque des réunions hebdomadaires du Comité des adjoints et du Comité exécutif pour traiter de questions clés spécifiques à un pays ou de questions thématiques récurrentes qui justifient un examen et des orientations politiques. La participation aux réunions du Comité exécutif n'est pas limitée au Secrétariat et est ouverte aux principaux responsables des entités de l'ensemble du système des Nations Unies, qui sont invités à y participer, et a pour but d'intégrer les opérations d'aide humanitaires, de développement et de paix dans le cadre des réformes des Nations Unies. En 2019, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ONU-Habitat et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ont élaboré, à l'intention du Comité exécutif, la Note d'orientation du Secrétaire général intitulée « les Nations Unies et la terre et les conflits ». Ces trois représentants des opérations d'aide humanitaire, de développement et de paix menées par les Nations Unies ont depuis lors commencé à mettre en œuvre cette note d'orientation. En décembre 2020, le Comité exécutif, dans le cadre d'efforts supplémentaires visant à promouvoir l'intégration dans l'ensemble du système des Nations Unies, a examiné la question des personnes déplacées et a convenu de préparer une note d'orientation sur les personnes déplacées sous la direction du HCR, de l'Organisation internationale pour les migrations, du PNUD, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et d'ONU-Habitat.

12. **Groupe des Nations Unies pour le développement durable.** Conformément à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a créé le Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin de coordonner l'appui aux équipes de pays des Nations Unies et de fournir des orientations au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies. Le Groupe est présidé par la Vice-Secrétaire générale, le PNUD étant le vice-président et le Bureau de coordination du développement assurant le secrétariat. Il se réunit deux fois par an, avant les réunions du Conseil des chefs de secrétariat. En 2019, ONU-Habitat a fait appel au Groupe des Nations Unies pour le développement durable afin de mettre en œuvre la Stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable, comme le demandait le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination. Il s'agissait d'ancrer les domaines fonctionnels des données, de la politique, des finances et de la stratégie de partenariat au sein des équipes spéciales correspondantes du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. ONU-Habitat a également joué un rôle actif dans l'élaboration de la note d'orientation sur le cadre de coopération et a dirigé la préparation du document connexe sur l'analyse commune

de pays. Par ailleurs, ONU-Habitat a dirigé le volet sur la résilience des communautés et la cohésion sociale du cadre des Nations Unies pour la réponse socio-économique immédiate à la COVID-19, établi par la suite en tant qu'équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. À la suite d'un examen entrepris par le Groupe, la Vice-Secrétaire générale a demandé la mise en place de nouvelles dispositions prenant effet à compter de mars 2021, qui incluront un nouvel ensemble d'équipes de travail et des réunions trimestrielles des principaux responsables du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. ONU-Habitat accélérera la mise en œuvre de la Stratégie à l'échelle du système sur le développement urbain durable, comme l'a demandé le Secrétaire général en août 2020, en tirant parti des réunions des principaux responsables du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et des nouvelles équipes spéciales prévues en mars.

13. **Comité permanent interorganisations.** Convoqué par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Comité permanent interorganisations comprend des entités du système des Nations Unies et d'autres organisations humanitaires et est chargé de coordonner la réponse d'urgence aux crises humanitaires. Pour contribuer aux réformes des Nations Unies, le Comité et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable ont créé un groupe conjoint chargé d'intégrer la réponse d'urgence humanitaire à la reconstruction et au développement après une catastrophe ou un conflit. Le Comité permanent interorganisations maintient un système de groupes d'intervention humanitaire pour organiser ses travaux. ONU-Habitat est membre du Groupe mondial d'aide au logement (Global Shelter Cluster) et du Groupe mondial de la protection (Groupe de travail sur le logement, la terre et la propriété). ONU-Habitat a ancré son plan de lutte contre la pandémie de COVID-19 dans l'approche sectorielle de l'aide humanitaire, offrant à l'Organisation mondiale de la Santé et au HCR des conseils sur l'extension aux établissements informels des directives sanitaires appropriées en cas de pandémie et de l'aide humanitaire. ONU-Habitat fait partie du Groupe des directeurs de programmes d'aide d'urgence du Comité permanent interorganisations, qui s'occupe des situations d'urgence exigeant une réaction rapide, et du Groupe de politique opérationnelle et de plaidoyer du Comité, notamment le sous-groupe des résultats des interventions opérationnelles sur la localisation. Il est important de noter que les principaux responsables du Comité permanent interorganisations ont demandé à ONU-Habitat de poursuivre ses travaux avec l'organisation Cités et gouvernements locaux unis et avec l'Alliance mondiale pour les crises urbaines afin d'établir un cadre pour l'engagement des gouvernements locaux et des acteurs humanitaires.

14. **Cadres de collaboration d'ONU-Habitat avec d'autres entités du système des Nations Unies.** ONU-Habitat et l'Organisation mondiale de la Santé, et par la suite le HCR, s'appuient sur leurs engagements communs au sein du Comité permanent interorganisations pour élaborer un mémorandum d'accord et des plans d'action communs. ONU-Habitat a récemment mis au point un cadre de collaboration avec le PNUD en vertu duquel les deux organisations poursuivront une programmation conjointe afin d'intégrer les politiques urbaines nationales à la planification et au développement économiques nationaux et de soutenir les gouvernements dans la formulation de leurs engagements respectifs, déterminés au niveau national, concernant leurs actions en faveur climat urbain, entre autres initiatives.